



RÈGLEMENT FÉDÉRAL LANCER DE POIDS DE MER

(Mise à jour 2023)



1. Répartition des lanceurs

La répartition des lanceurs est définie en fonction du type de moulinet utilisé :

1-1) groupe "moulinet tambour tournant" ou "Lanceur"

Ce groupe rassemblera tous les lanceurs qui utiliseront un moulinet tambour tournant monté sur quelle que soit la canne. Leurs performances figureront dans un classement spécifique.

1-2) groupe "moulinet tambour fixe" ou "Lanceur/pêcheur"

Ce groupe rassemblera tous les lanceurs qui utiliseront un moulinet tambour fixe monté sur quelle que soit la canne. Leurs performances figureront dans un classement spécifique.

1-3) conditions pour concourir

Durant la saison ou pendant un concours, un compétiteur pourra concourir dans l'un ou l'autre de ces groupes, la distinction sera faite par rapport au moulinet utilisé.

Un compétiteur qualifié pour le CDF le sera pour un seul groupe **dans l'année du championnat.**

2. Organisation matérielle d'un concours

2-1) Matériel des organisateurs

Les organisateurs auront besoin au minimum de :

- ✓ matériel pour délimiter la piste : son axe, ses limites, l'aire de lancer, la zone de sécurité de 20 m en arrière de la piste et les distances des lancers
- ✓ matériel de mesure pour contrôler les diamètres des fils et le poids des plombs
- ✓ matériel de visée pour contrôler les distances réalisées
- ✓ trousse de secours

2-2) Matériel des compétiteurs

2-2-1) Cannes et moulinets

Les cannes devront avoir au minimum 4 anneaux mais leur longueur ne sera pas limitée. Les moulinets pourront être fixes ou tournants suivant le groupe du lanceur. L'arraché devra être enroulé de 8 tours de bobine pour le TT et de 5 tours de bobine pour le TF.

2-2-2) Fils

Les fils exclusivement en nylon, de préférence de couleur fluo, devront avoir les diamètres minimum suivants :

Plomb	Tambour fixe		Tambour tournant	
	Fil du moulinet	Arraché (*)	Fil du moulinet	Arraché
75 g	25 centièmes	57 centièmes	25 centièmes	65 centièmes
100 g	25 centièmes	57 centièmes	25 centièmes	65 centièmes
125 g	25 centièmes	57 centièmes	28 centièmes	65 centièmes
150 g	25 centièmes	57 centièmes	31 centièmes	75 centièmes
175 g	25 centièmes	57 centièmes	35 centièmes	75 centièmes

(*) : Arraché conique autorisé d'au minimum 25 centièmes

Ces diamètres de fil et d'arrachés sont valables pour toutes les catégories de lanceurs y compris les jeunes. Le corps de ligne doit être de diamètre constant (ligne avec arraché conique intégré interdit).

2-2-3) Plombs

L'organisateur devra fournir les plombs. La tolérance sur les poids sera de + ou - 3%.

Chaque catégorie lancera les plombs suivants :

Catégorie	75g (couleur jaune)	100g (couleur rouge)	125g (couleur blanche)	150g (couleur bleue)	175g (couleur orange)
Poussins		X			
Benjamins		X			
Minimes		X			
Cadets			X		

Juniors			X		
Dames	X	X	X		
Seniors		X	X	X	X
Vétérans		X	X	X	X

Les séries de lancer s'effectuent en lançant les plombs les plus lourds en premier.

3. Sécurité, éthique, arbitrage

Les organisateurs et les participants s'engagent à respecter les règles de base, et tout particulièrement les règles de sécurité, d'esprit sportif, et de respect de l'environnement.

Afin de trancher les éventuelles réclamations, un jury sera nommé. Il sera composé d'un représentant du club organisateur, d'un arbitre fédéral, et d'un représentant des compétiteurs.

Un juge arbitre aura la responsabilité du bon déroulement de l'épreuve, il sera assisté de collaborateurs. En ce qui concerne l'organisation d'un CDF, leur nombre sera au moins de quatre pour la piste et de deux pour la table.

Attributions du juge arbitre :

- ✓ il a la responsabilité du bon déroulement de la compétition
- ✓ il supervise l'ensemble des arbitres et fait partie du jury

Attributions des arbitres de table :

- ✓ ils appellent les compétiteurs selon l'ordre de passage
- ✓ en cas d'incident pour un lanceur, ils peuvent décider de modifier l'ordre de passage en autorisant le lanceur à reprendre ultérieurement la série
- ✓ ils notent les lancers, bons ou mauvais
- ✓ ils enregistrent les distances lors des mesures

Attributions des arbitres de piste :

- ✓ ils font respecter et appliquer le règlement fédéral
- ✓ ils font respecter l'ordre de passage
- ✓ ils contrôlent le diamètre des fils autorisés sur trois points minimum
- ✓ ils vérifient les cannes (4 anneaux minimum dont l'anneau de pointe)
- ✓ ils vérifient les moulinets (arraché TF 5 tours bobine minimum, TT 8 tours bobine minimum)
- ✓ ils placent les plaquettes de distance à l'impact du plomb
- ✓ ils signalent au juge arbitre tout incident survenu sur la piste

4. Organisation d'un concours fédéral

Les lanceurs seniors et vétérans devront lancer :

- ✓ seniors et vétérans : 2 plombs au choix (100g, 125g, 150g ou 175g) ou 2 plombs imposés par l'organisateur (parmi les 4 poids ci-dessus) lancés 4 fois minimum chacun
- ✓ dames : 2 plombs au choix (75g, 100g ou 125g) **ou 2 plombs imposés par l'organisateur (parmi les 3 poids ci-dessus)** lancés 4 fois minimum chacun.
- ✓ jeunes : 1 plomb imposé suivant leur catégorie (voir tableau § 2-2-3) lancé 4 fois

Le classement sera établi :

- ✓ sur la somme du meilleur jet de chacun des 2 plombs pour les **dames**, seniors et vétérans
- ✓ sur le meilleur jet pour les jeunes

Suivant ses possibilités, le club organisateur pourra autoriser les jeunes qui le souhaitent à faire une série supplémentaire de 4 jets d'un plomb différent de celui imposé par leur catégorie. Ils pourront ainsi être inclus dans le classement toutes catégories mais le classement spécifique jeune (sur un seul plomb suivant leur catégorie) sera la seule référence pour la remise des récompenses.

Les classements devront être adressés dans les meilleurs délais à la commission lancer et au responsable régional pour l'établissement du classement national ou régional.

Le classement national ainsi que le régional seront calculés sur la somme du meilleur jet de 2 plombs différents pour les adultes, et sur le meilleur jet sur le plomb imposé pour les jeunes.

Suivant les conditions du concours (météo, nombre de participants, etc...) les organisateurs sont autorisés à modifier le nombre de lancers.

La remise des récompenses sera de responsabilité du club organisateur.

5. Organisation d'un CDF Adultes tambour fixe

5.1 Conditions de qualification

La sélection des lanceurs se fera en fonction des résultats de l'année précédant le CDF. Un compétiteur lanceur-pêcheur devra avoir participé à au moins **3 concours de pêche inscrits au calendrier fédéral de l'année précédente.**

Les compétiteurs du groupe "Lanceur" ne peuvent pas participer au CDF « voir § 5.2 »

Le nombre de compétiteurs sera limité à 40 lanceurs au tambour fixe.

Priorité de qualification pour les lanceurs au tambour fixe :

- ✓ les champions de France en titre par catégorie
- ✓ 10 dames
- ✓ les meilleurs vétérans de chaque comité régional ayant réalisé une performance d'au moins 150m. S'il n'y a pas 5 vétérans, le complément sera fait par les meilleurs vétérans du classement national.
- ✓ les meilleurs seniors de chaque comité régional ayant réalisé une performance d'au moins 150m.

Si nécessaire le complément sera fait dans l'ordre du classement national.

En cas de désistement, le remplacement sera fait par un lanceur de la même catégorie, sous réserve des conditions de performance requises.

L'inscription exceptionnelle d'un concurrent ne remplissant pas les critères de sélection sera soumise à autorisation de la Commission Lancer.

Un concurrent inscrit au CDF de l'année précédente, mais forfait sans raison valable, pourra être refusé l'année suivante.

5.2 Généralités

Le Championnat de France Lancer Adultes sera organisé **séparément** du Championnat de France de Bord de Mer Adultes (**voir règlement spécifique du CDF de lancer tambour tournant**).

5.3 Déroulement du CDF Adultes lanceurs pêcheurs

Toutes les catégories (senior, vétéran, dame) lancent 2 plombs :

- ✓ seniors : 125g et 150g
- ✓ vétérans : 100g et 125g
- ✓ dames : 100g et 125g

L'ordre de passage sera défini par l'organisateur, de préférence par ordre croissant de performance estimée, quel que soit sa catégorie.

Chaque plomb sera lancé au minimum 4 fois.

5.4 Classement et récompenses

Le classement sera établi en faisant la somme du meilleur jet de chaque plomb.

Un titre de champion de France est décerné pour chaque catégorie, sous réserve qu'il y ait eu au moins 5 concurrents dans la catégorie.

Afin de pouvoir respecter la règle des 5 concurrents dans la catégorie, vétérans ou dames pourront être regroupés dans le même classement.

L'organisateur, en accord avec les responsables fédéraux, pourra prendre la responsabilité de récompenser autrement les meilleurs lanceurs dans une catégorie n'ayant pas eu 5 concurrents.

Le classement du premier jour et le complet ne seront diffusés que le jour de la cérémonie de remise des prix qui sera organisée **en même temps que la cérémonie du CDF bord de mer.**

6. Organisation d'un CDF Jeunes

6.1 Conditions de qualification

Pour le CDF Jeunes il n'y a pas de condition de qualification, tous peuvent y participer.

6.2 Généralités

Le Championnat de France Lancer Jeunes sera organisé en même temps que le Championnat de France de Bord de Mer Jeunes.

Il se déroulera selon les possibilités de l'organisateur, en relation avec le jury désigné.

Pour participer au Championnat de France Lancer Jeunes, les clubs devront inscrire leurs licenciés, qu'ils participent ou non au Championnat de France de Bord de Mer Jeunes.

L'organisateur du Championnat de France Lancer Jeunes aura la responsabilité des inscriptions. Les inscriptions devront être faites en même temps que celles du Championnat de France de Bord de Mer Jeunes, sur la fiche d'inscription de la plaquette du championnat. Une copie des inscriptions sera faite pour la commission lancer.

Le jury du Championnat de France Lancer Jeunes sera le même que celui du Championnat de France de Bord de Mer Jeunes. Les décisions seront prises après un vote à la majorité simple.

La catégorie Poussin pourra être assistée au pas de tir par un capitaine (parent ou autre).

6.3 Déroulement du CDF Jeunes

Les jeunes ne lancent qu'un seul plomb imposé suivant leur catégorie (voir tableau § 2-2-3).

L'organisateur - en accord avec la commission fédérale responsable - définira deux groupes :

- ✓ 1er groupe : Poussins, Benjamins, Minimes (plomb 100g)
- ✓ 2ème groupe : Cadets, Juniors (plomb 125g)

L'ordre de passage des groupes sera annoncé lors du briefing d'arrivée durant le tirage au sort de la compétition bord de mer.

Le nombre de lancers peut varier de trois au minimum à cinq au maximum et peut être différent selon les catégories.

6.4 Classement et récompenses

Le classement sera établi par catégorie suivant le meilleur jet du plomb de leur catégorie.

Un titre de champion de France est décerné pour chaque catégorie représentée, sous réserve qu'il y ait eu au moins 5 concurrents dans la catégorie.

L'organisateur, en accord avec les responsables fédéraux, pourra prendre la responsabilité de récompenser autrement les meilleurs lanceurs dans une catégorie (y compris pour les féminines) n'ayant pas eu 5 concurrents.

Le classement du premier jour et le complet ne seront diffusés que le jour de la cérémonie de clôture. Les résultats seront repris avec les résultats du bord de mer.

7. Règles générales (valables concours fédéral et CDF)

7.1 Déroulement

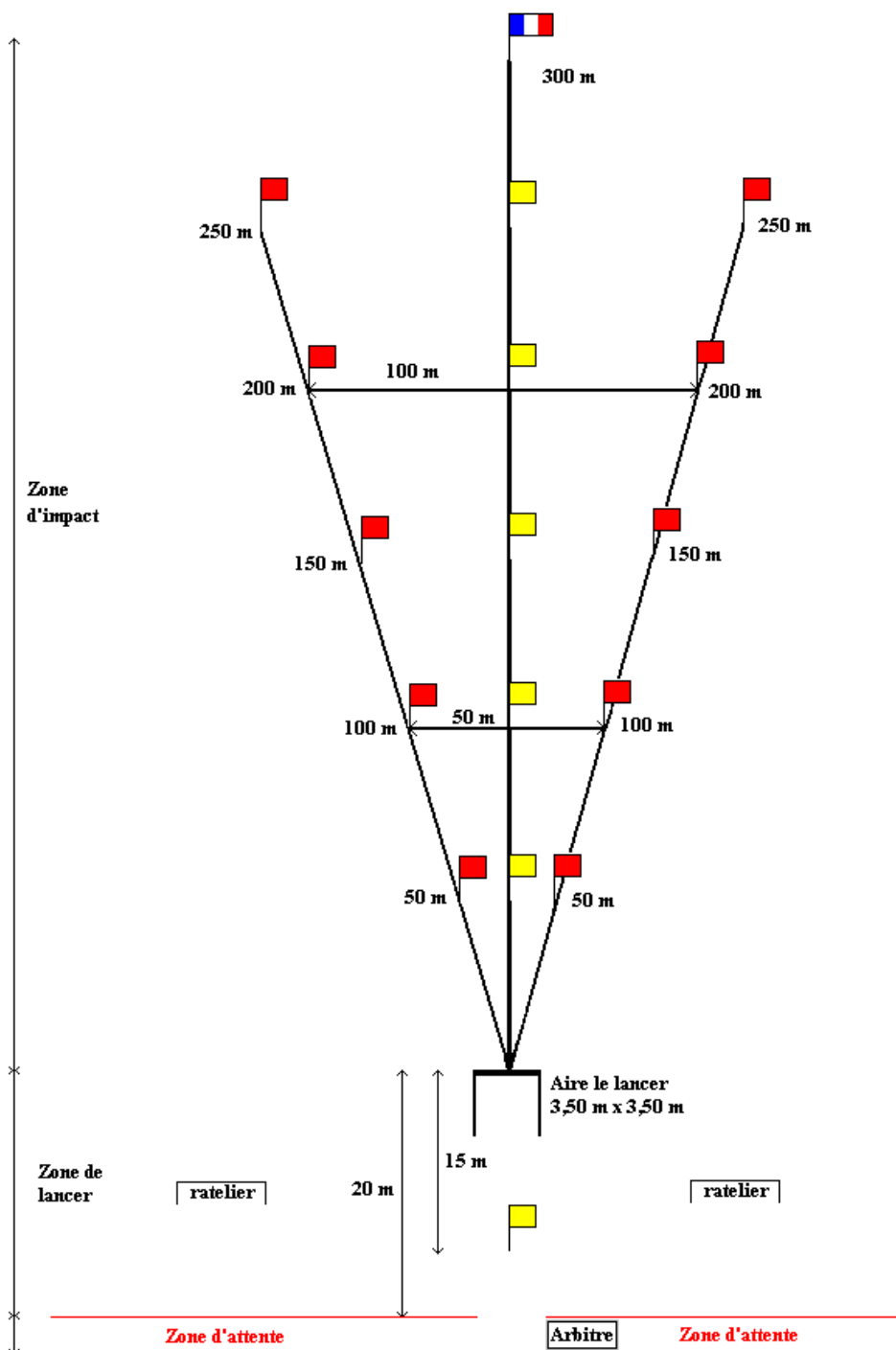
- ✓ Le lanceur quittera la zone de lancer seulement lorsque le plomb aura touché le sol.
- ✓ Tout franchissement de la planche, avant que le plomb ait touché le sol entraînera un jet nul.
- ✓ Tout jet cassé sera considéré comme effectué et comptera zéro.
- ✓ Tout plomb retrouvé, au contrôle, en dehors des lignes extérieures de la piste sera compté nul.

- ✓ Tout lanceur absent au début de la compétition commencera celle-ci dans l'ordre de passage prévu par l'organisateur, les jets antérieurs non réalisés étant considérés comme nuls.
- ✓ Les nylons ou fils seront contrôlés par les arbitres de piste et le juge arbitre, avant et pendant les épreuves à l'aide de palmer, comparateur ou pied à coulisse.
- ✓ Après chaque jet, le lanceur posera sa canne sur les supports prévus à cet effet en ayant soin de tendre légèrement la ligne.
- ✓ Après chaque fin de série, les lanceurs prendront leur canne en même temps, afin que le groupe soit sur le même plan. Le juge arbitre autorisera la remontée du terrain jusqu'au point de chute du plomb en récupérant le fil qui devra toujours être tendu. Cette manœuvre doit se faire dans l'ordre, afin d'éviter de se prendre les pieds dans le nylon du voisin. Ils auront auparavant pris soin d'emporter leur plaquette au numéro du tirage au sort.
- ✓ Lors de la récupération du fil vers l'impact du plomb, un lanceur pourra avoir recours au juge arbitre pour couper son fil s'il a effectué un bon jet et qu'une perruque indémêlable se soit formée après la chute du plomb sans rupture. Le jet sera ainsi valide.
- ✓ Seuls les arbitres ou commissaires de piste seront habilités à déterrer le plomb et positionner la plaquette dans l'empreinte de celui-ci. En cas de litige sur le jet d'un même poids, une deuxième plaquette sera plantée au numéro du lanceur.
- ✓ Dans le cas où une personne déplacerait un plomb qui n'est pas le sien, soit volontairement soit par inattention, alors que la plaquette n'est pas placée, les juges arbitres, après constatation de l'incident et concertation, pourront autoriser le lanceur à faire un jet supplémentaire. Par contre l'action volontaire relatée ci-dessus de la part d'un concurrent entraînerait son élimination définitive du concours.
- ✓ Tout lanceur ayant déterré son plomb sans la présence d'un ou des arbitres verra son jet annulé.
- ✓ En cas d'appel d'un concurrent sur un incident lors des épreuves, seuls les arbitres de piste transmettront la réclamation au juge arbitre.

7.2 Terrain de lancer

- ✓ Il doit être plat avec au minimum 300m de côté et suffisamment éloigné de toute habitation ou passage fréquenté.
- ✓ Il se compose de la piste ou zone d'impact et de l'aire de lancer ou pas de tir.
- ✓ **L'aire de lancer** ou pas de tir est l'endroit où se place le lanceur. Elle est délimitée sur l'avant par une planche de 3,5m sur 0,10m de haut, ceci en accord avec le règlement Fips-m.
- ✓ L'aire est située au sommet du triangle qui constitue la zone d'impact.
- ✓ À 15m en arrière de l'aire de lancer et dans le prolongement de la ligne médiane, un drapeau jaune indiquera l'axe central de la piste et la direction du vent.
- ✓ **La zone de lancer** se fera dans une surface carrée de 3,5m de côté. Interdiction de dépasser les bordures droites et gauches. À l'arrière c'est libre.
- ✓ **La piste ou zone d'impact** à la forme d'un triangle, une corde transversale de 53m environ placée à 100m donnera cet angle.
- ✓ Des fanions rouges (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquet de 1m de haut) marquent les limites extérieures aux 50, 100, 150, 200m.
- ✓ Des fanions jaunes (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquets de 1m de haut) marquent la ligne médiane aux mêmes distances de 50, 100, 150, 200m.
- ✓ La zone d'impact ou piste sera délimitée par une corde ou ruban très voyant de couleur blanche, tant sur les lignes extérieures que sur la médiane.
- ✓ La zone interdite sera délimitée à 20m minimum en arrière du pas de tir à l'aide d'un piquetage avec rubalise ou barrières.
- ✓ Lors des actions de lancer, seul le lanceur et le juge arbitre peuvent franchir la zone interdite.
- ✓ Le positionnement de la piste devra toujours être fait avec vent favorable. Celle-ci pourra être éventuellement tournée si un vent contraire venait gêner le bon déroulement de l'épreuve. Son déplacement se fera à la fin d'une série et sur l'initiative des juges arbitres.

8. Plan d'une piste



9. Records de France

Les records de France sont homologués en fonction de plusieurs critères :

- ✓ type de moulinet : tambour fixe et tambour tournant
- ✓ diamètre du fil : 25/100mm, 28/100mm, 31/100mm, 35/100mm
- ✓ poids : 75g (jeunes seulement), 100g, 125g, 150g, 175g
- ✓ catégorie de lanceur : senior F & H, vétérans F & H, toutes les catégories de jeunes F & H
- ✓ type de compétition : toutes catégories, concours et CDF

Une nouvelle catégorie de record ne pourra être créée que si elle correspond aux conditions autorisées par le règlement en vigueur.

Les conditions météorologiques (vitesse du vent) ne sont pas prises en compte lors de l'homologation d'un record.

Le moyen de mesure des distances (modèle d'appareil) devra être impérativement renseigné lors des comptes rendus de concours et pour l'homologation d'un record.

Un record ne pourra être homologué que si le moyen de mesure a une précision inférieure au centimètre.